

CHARTRE QUALITÉ

Crea Image Communication s'engage à respecter les principes suivants dans l'exercice de sa profession

Engagement n°1 :

Crea Image met son expérience et ses connaissances au service des personnes qu'il accompagne et forme. Il n'accepte que les actions de formation pour lesquelles il est compétent et se porte garant des compétences de ses intervenants et des méthodes et outils qu'il met en œuvre dans l'accomplissement de son action de formation.

Engagement n°2 :

Chaque action de formation est effectuée avec l'honnêteté et l'application que le stagiaire est en droit d'attendre d'un organisme de formation de qualité.

Engagement n°3 :

Le centre de formation s'attache à accomplir ses actions de formation dans un esprit de rigoureuse indépendance à l'égard des tiers et au mieux de l'intérêt de son stagiaire.

Engagement n°8 :

Les formations se déroulent dans des cadres adaptés aux besoins individuels des stagiaires, des formateurs, mais aussi aux besoins du groupe dans son ensemble.

Engagement n°4 :

Les conditions d'intervention du centre de formation font l'objet d'un accord contractuel avec le stagiaire dans des conditions de conformité au contexte légal en vigueur d'une part, et à l'éthique professionnelle d'autre part.

Engagement n°7 :

Le respect de la personne dans sa dimension tant physique qu'intellectuelle et émotionnelle est un droit inaliénable. Se reconnaître fonde l'action de chacune de nos formations.

Engagement n°6 :

Dans le cadre d'une démarche qualité permanente, le centre de formation recueille à chaque session de formation les pistes d'amélioration de la qualité de la formation proposées par les stagiaires, les analyse et en tient compte pour proposer des formations toujours plus efficaces et adaptées aux attentes et besoins des stagiaires.

Engagement n°5 :

Les informations portées à la connaissance du centre de formation au cours d'action de formation sont confidentielles. Elles ne pourront, en aucun cas, être utilisées à titre personnel, ni divulguées sans l'autorisation préalable du stagiaire.